

artension 157

SEPTEMBRE-OCTOBRE 2019

artension

ET EN CACHER UN AUTRE



LES NOUVEAUX COLLECTIONNEURS

ENGAGÉS, MILITANTS, MÉCÈNES

ENTRETIEN

**ERNEST
PIGNON-
ERNEST**

RENCONTRES

**REBECCA HORN
YVES KLEIN
LAURE MOTREFF
YAN PEI-MING
SETH
VICTOR SIMON**

PHÉNOMÈNE

**VIVRE DE LA
SCULPTURE**

RENDEZ-VOUS

159 EXPOS

ÉVÈNEMENT

BOUDDHA

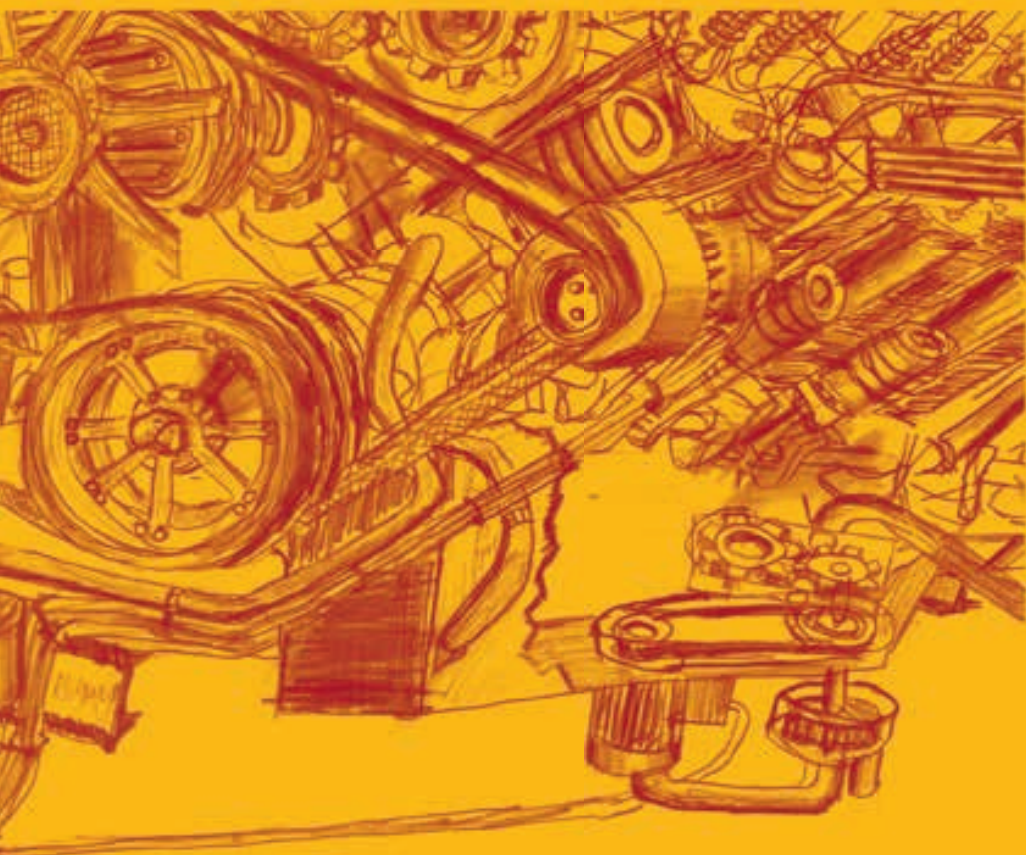
Colloque Partie 1

ART BRUT,

Sous l'égide du fonds #ArtSansExclusion
et de l'association Egart Pour un égal accès à l'art

Avec une sélection d'œuvres
de la collection #ArtSansExclusion

IDENTITÉ ET DROITS DES ARTISTES



Le monde de la recherche se penche depuis peu sur le statut des artistes "bruts". Cet intérêt nouveau pour l'identité de ces créateurs hors normes interroge l'histoire de l'art. Il pose aussi la question du respect de leur droit d'auteur et les conditions de leur visibilité dans la société civile et le monde de l'art.

Ce colloque donne la parole aux artistes eux-mêmes, aux historiens, aux critiques d'art, aux juristes et aux acteurs du monde médico-social sur la question de la signature, de l'identité, du récit biographique et du respect des droits des artistes.

Mardi 15 octobre 2019

16H30 — 20H

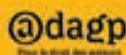
ADAGP

11 Rue Duguay Trouin – Paris 6^e
M Notre-Dame des Champs
M Saint-Placide

Entrée libre sur inscription
avant le 30 septembre

@ contact@egart.fr
T 01 60 27 68 63

➔ WWW.EGART.FR



artension



inter invest

Image : Gail Duffins. Maquette : 25 ans à l'écriture
mécanique de médiane (2014), 1987, photo Patrick
Bouvier, Courtesy Egart. — Graphisme : g&g.studio

« Pas d'art brut sans propriété artistique ! »

Bernadette Grosyeux

De nombreux artistes « bruts » s'expriment à propos de leur œuvre, allant jusqu'à revendiquer leur droit d'auteur. Un colloque, pour la première fois, leur donne la parole. Et aussi aux historiens d'art, au monde médico-social et aux juristes. Créateurs bruts : des artistes comme les autres ? Entre fantasme et réalité, venez débattre. ► **MARIE GIRAULT ET FRANÇOISE MONNIN**

« De nombreux auteurs d'art brut se reconnaissent comme des artistes. Plusieurs d'entre eux signent leurs œuvres, tel Guillaume Pujolle qui intégrait des cartels dans ses dessins, ou plus récemment André Robillard. Le facteur Cheval, scandalisé par le fait de ne rien percevoir sur la diffusion de cartes postales de son Palais, éditait ses propres cartes pour toucher ses droits », révèle l'historienne Deborah Couette. Les exemples abondent, d'artistes bruts intimidés mais fiers d'être reconnus, et donnent une image de la réalité bien différente de celle qui a prévalu jusqu'à présent, inspirée par les écrits de Jean Dubuffet.

L'ADAGP accueille ce 15 octobre un colloque, consacré au droit des artistes « bruts » ou hors normes, à l'initiative de l'association EgArt et du fonds #ArtSansExclusion. Sur le sujet, le LaM, musée de Villeneuve-d'Ascq, reste pionnier, avec ses journées d'études « Quels droits pour l'art brut ? » avec le CEAC et à l'initiative de Corinne Barbant en 2014, et « Des objets en instance », dirigée par Savine Faupin cette année. « L'objectif d'EgArt, explique sa fondatrice, Bernadette Grosyeux, est de faire reconnaître par le monde de l'art le travail des artistes porteurs de handicap psychique ou mental. Nous avons posé en 2012 la question de leur propriété artistique et celle de leur droit à être soutenus. EgArt, ce sont des réussites magnifiques, comme l'entrée de l'œuvre de Gaël Dufrene dans la Collection de l'art brut à Lausanne. Grégoire Koutsandréou y sera exposé dans deux ans. L'histoire de l'art doit prendre en

compte ce type de création et se poser la question du discours. Par exemple, pourquoi serait-il plus important pour les artistes bruts que pour les autres de mettre en avant leur vécu médical ? » Et au-delà : les collections d'art brut doivent-elles demeurer à l'écart des collections modernes ou contemporaines ?

Bien souvent, la notice biographique prend le pas sur l'œuvre, confirme Deborah Couette : « On a tendance à faire appel à un descriptif médical pour parler d'eux, alors qu'il existe un lexique artistique parfaitement opérationnel. » EgArt milite auprès du ministère de la Culture pour que de tels créateurs aient

accès aux mêmes dispositifs que les autres. Le sujet divise galeries et musées. Martine Lusardy, directrice de la Halle Saint-Pierre à Paris, nuance : « Attention à l'inclusion. Il faut préserver la puissance d'évasion symbolique de l'œuvre. » Pour Fabrice Henry, président du fonds #ArtSansExclusion, dont la collection circule en France, ces créateurs, comme les autres, ont des droits pleins et entiers. « Y compris celui de refuser que leur œuvre soit exposée, que l'on fasse ou pas référence à leur maladie alors, etc. » Il est ici question de défendre la dignité de tout individu, quelle que soit sa situation. À quand les artistes bruts inscrits dans les écoles des beaux-arts ? ♦



À voir :

« Art brut, Identité et droits des artistes (volet 1) »
mardi 15 octobre (16h30-20h) à l'ADAGP à Paris (6^e). Entrée libre sur inscription avant le 30 septembre : contact@egart.fr – 01 60 27 68 63

ci-contre : Gaël Dufrene à la Outsider Art Fair à Paris en 2016